

Covid-19 : Concept d'hygiène et de protection des élèves et du personnel de l'EJC du Bas de la Vallée
Année scolaire 2021-2022

Version 1 – Valable dès le 16 août 2021

Table des matières :

1. Introduction
2. Principes de base & Objectifs
3. Modalités & Organisation de l'accueil > Traçabilité
4. Accueil et départ des enfants – Accès aux bâtiments
5. Mesures d'hygiène particulières
6. Personnes vulnérables
7. Retour en Suisse et mise en quarantaine des enfants/familles en provenance de pays à risque
8. Séances et entretiens
9. Procédure en cas de maladie
10. Exemption de quarantaine
11. Devoirs de transparence



1. Introduction

Conformément aux recommandations de la Direction de l'Instruction Publique et de la culture (INC) du canton de Berne et de Kibesuisse¹ (*organes qui s'appuient tous deux sur les directives de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et du conseil fédéral*), le présent concept a pour ambition de définir les lignes directrices d'hygiène et de protection applicables aux élèves et au personnel de l'Ecole à journée continue du Bas de la Vallée en vue de la rentrée scolaire du 16 août 2021.

« Heureusement, à la rentrée 2021/22, la « normalité » se réinstalle lentement dans les écoles.

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les écoles pour les élèves et le personnel enseignant, ce qui n'empêche pas les enseignant-e-s et les élèves qui le souhaitent de continuer à porter un masque sur une base volontaire. Il est à nouveau possible d'organiser des camps, des événements scolaires (...) ainsi que de pratiquer tous les sports, de chanter dans la chorale et de faire de la musique.

Selon le Conseil fédéral et les cantons, les écoles sont toutefois confrontées à une nouvelle situation de départ pour faire face à cette crise : tout d'abord, le variant delta, encore plus contagieux, est également dominant en Suisse. Deuxièmement, il y a beaucoup moins de mesures en place, c'est pourquoi on peut supposer que le virus circulera plus fortement.

Les mesures d'hygiène et les règles de comportement restent donc nécessaires (...)

Le respect des mesures de distance et d'hygiène, la mise en quarantaine et le dépistage immédiat en cas de symptômes/maladie (en particulier pour les adultes, les adolescents et les enfants de 12 ans et plus non vaccinés) ainsi que le traçage des contacts lors d'événements restent importants. »²

2. Principes de base & Objectifs

Les mesures de protection développées dans le présent protocole ont pour objectif d'empêcher la propagation du virus et d'interrompre les chaînes de transmission.

« Chaque mesure introduite doit viser le bien des enfants et leur droit à un développement positif »

3. Modalités & Organisation de l'accueil > Traçabilité

Dès le 16 août, les enfants, préadolescents et adolescents sont accueillis dans des espaces qui peuvent être partagés indépendamment de leur âge et de leur degré scolaire. Les groupes d'enfants sont organisés dans leur structure habituelle sur les trois sites d'accueil Malleray, Bévillard et Court.

Le relevé des présences des enfants, la structure des inscriptions et le planning du personnel **assure une traçabilité des contacts humains quotidiennement**. Nous répondons ainsi à l'exigence de traçabilité de l'OFSP.

¹ Kibesuisse est une fédération suisse qui s'inscrit comme centre de compétences en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire d'enfants.

² Enseignement présentiel avec mesures de protection, *Guide pour les établissements de la scolarité obligatoire du canton de Berne pour l'année scolaire 2021-2022*

4. Accueil et départ des enfants – Accès aux bâtiments

Seules les personnes externes invitées ou essentielles au bon fonctionnement de l'EJC sont autorisées à entrer dans les bâtiments et dans les enceintes de l'EJC.

Les parents qui emmènent ou viennent rechercher leur(s) enfant(s) à l'EJC restent dans la mesure du possible à l'extérieur des sites d'accueil.

Nous sommes toutefois sensibles au fait que les premières semaines d'école, l'accompagnement des plus jeunes enfants est nécessaire ou souhaitable afin de soigner la séparation d'avec leurs parents. Il va donc de soi que l'équipe éducative fera preuve de souplesse et veillera à soigner ces précieuses transitions dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents.

Les arrivées et les départs se font dans la mesure du possible à l'extérieur des bâtiments. Les numéros de téléphones des sites sont affichés en cas de nécessité aux abords des portes d'entrée.

Arrivées

Les parents encouragent leurs enfants à rejoindre l'EJC de manière indépendante.

- Si la transition est compliquée pour l'enfant ou que la séparation parent/enfant se fait difficilement, les parents appellent le site d'accueil et un membre de l'équipe éducative viendra à la rencontre de l'enfant et du parent.
- Pour tous les enfants, si le parent a une information à transmettre à l'équipe éducative il peut en tout temps joindre l'équipe par téléphone.

Départ

Les parents attendent leur enfant à l'extérieur du bâtiment. A chaque fin de module – 13h30 – 15h00 – 16h30 – 18h00, les enfants qui ne rentrent pas seuls à la maison seront accompagnés par un membre de l'équipe éducative à l'extérieur du bâtiment et confié à leurs parents/proches.

- Les parents qui viennent chercher leur enfant avant la fin ou en milieu de module devront annoncer leur arrivée par téléphone à l'équipe éducative afin que leur enfant soit libéré.

En attendant leurs enfants aux abords des sites d'accueil, les parents veillent à éviter les regroupements aux alentours de l'EJC (*respect des distances sociales*).

Dans tous les cas les mesures suivantes s'imposent :

- A l'intérieur des sites d'accueil, le port du masque s'impose à toute personne externe au fonctionnement de l'école (parents, proches, livreurs, etc.)
- Le port du masque s'impose dans tous les contacts qui ont lieu entre parents et équipe éducative.
- La distance d'1,5 mètre s'applique et est respectée autant que possible entre les adultes (parent-éducateur et/ou parents de différentes fratries)
- Tout contact physique entre adultes est évité. Ceci n'enlève rien au fait que les salutations restent empreintes de respect.

Mesure complémentaires

Un relevé systématique de la température de l'enfant sera fait à son arrivée lors du module du matin. En cas de température supérieure ou égale à 38C°, les parents seront informés et devront venir rechercher leur enfant.

Ces restrictions ne doivent en aucun cas péjorer la collaboration et le partenariat avec les familles. C'est pourquoi les familles peuvent en tout temps joindre l'équipe éducative par téléphone. Les numéros de téléphone des sites sont affichés à l'extérieur des bâtiments.

5. Mesures d'hygiène particulières

Gestes d'hygiène & distance sociale :

Les gestes d'hygiène de base de l'OFSP sont appris, répétés et appliqués de manière soigneuse et rigoureuse avec les enfants au quotidien.

- **Lavage des mains**

Les élèves ainsi que le personnel éducatif se lavent soigneusement les mains avec du savon à leur arrivée/prise de service et aussi souvent que nécessaire.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition sur les sites d'accueil toutefois, celui-ci est déconseillé à l'usage pour les enfants (*fragilisation de la peau*) et ne remplace pas un bon lavage des mains. Le lavage des mains sera donc la règle.

- **Distance sociale**

La distance sociale sera respectée autant que possible d'adulte à enfant. Elle doit cependant être pondérée, particulièrement avec les plus jeunes enfants. Plus l'enfant grandit, plus il est à même d'intégrer cette notion de distance et plus cette règle pourra être applicable. Mais de manière général, l'enfant doit pouvoir vivre et interagir le plus normalement possible.

- **Gestes de salutations :**

Pour se saluer, les poignées de mains seront évitées. Un salut sans contact sera privilégié. Ceci n'enlève rien au fait que les salutations seront toujours empreintes de respect tant envers les enfants qu'envers les parents.

- **Désinfection & renouvellement de l'air :**

La désinfection des surfaces, des poignées de portes, des interrupteurs, des WC ainsi que le renouvellement de l'air dans les locaux seront répétés au début de chaque module d'encadrement par le personnel de l'EJC. Une feuille d'auto-contrôle sera établie à cet effet.

- **Masques de protection :**

Le port du masque est supprimé dans les écoles et à l'EJC, ce qui n'empêche pas – bien entendu – que les enseignants, le personnel éducatif et les élèves qui le souhaitent continuent à porter un masque sur une base volontaire.

Brossage des dents :

Le brossage des dents constitue un moment particulièrement délicat au niveau de la gestion de l'hygiène au quotidien, c'est pourquoi nous y avons renoncé l'année dernière.

Toutefois soucieux de l'hygiène bucco-dentaire des élèves que nous accueillons, une réintroduction progressive est prévue comme suit :

Réintroduction du brossage des dents le matin, après le petit déjeuner

- Les parents qui souhaitent que leur enfant se brosse les dents après le petit déjeuner mettent une petite trousse/boîte à disposition dans le sac de leur enfant
- L'EJC fournit gratuitement les brosses à dents et le dentifrice aux élèves qui ont une petite trousse/boîte de stockage
- Le matériel de brossage reste dans le sac de l'enfant

Pour l'heure, nous renonçons au brossage des dents aux heures de midi. Nous prions les parents de veiller à ce que ces gestes d'hygiène soient particulièrement bien suivis à la maison.

Repas :

Conformément aux prescriptions cantonales, il ne sera pas possible pour les enfants de se servir seuls (pas de self-service). Les repas seront servis sur table.

Le partage d'aliments ou de boissons entre les enfants sera évité (*ex : les plats de fruits et légumes proposés au moment du goûter aux enfants et placés au centre de la table seront remplacés par des portions sur assiette individuelle*).

Lors de la préparation des collations, petits déjeuners et goûters, ainsi que pour le service des repas :

- **Le personnel veille à avoir une hygiène irréprochable des mains.**
- **Le port du masque s'impose.**
- **Le personnel mange à une table séparée des enfants**

6. Personnes vulnérables

Enfants dont un membre de la famille est une personne vulnérable :

Ces enfants participent à nouveau à l'enseignement présentiel et par conséquent sont tenus de fréquenter l'EJC. Le concept de protection en place doit permettre de les préserver.

7. Retour en Suisse et mise en quarantaine des enfants/familles en provenance de pays à risque

Tout enfant/famille entrant en Suisse à la suite d'un voyage dans un pays présentant un risque accru lié au Coronavirus (*voir liste des pays concernés de l'OFSP*) a le **devoir de respecter la quarantaine imposée par la Confédération**. Les parents prennent contact avec la direction de l'EJC afin d'informer des absences de l'enfant.

La responsabilité et la mise en œuvre de la quarantaine incombe aux familles tout comme l'obligation de se présenter à l'office du médecin cantonal www.be.ch/declaration-entree.

8. Séances et entretiens

Entretien avec les familles

Les entretiens avec les familles peuvent à nouveau se tenir en présentiel. Dans le cadre de ces derniers, le port du masque s'impose.

Séance/colloque d'équipe

Les séances d'équipe peuvent à nouveau se tenir en présentiel. Dans le cadre de ces dernières, le port du masque s'impose chaque fois que la distance d'1,5m ne peut être respectée.

9. Procédure en cas de maladie

En principe, toutes les personnes présentant des symptômes liés au Covid-19 doivent à présent être testées.

Lors de symptômes de maladie ou d'infection, les parents des élèves et le personnel consultent le site de l'OFSP et/ou prennent contact avec leur médecin.

Lorsqu'un test de dépistage est en cours pour un membre de la famille (parents, frères et sœurs), jusqu'à l'obtention du résultat, les enfants ne sont pas autorisés à fréquenter l'EJC, respectivement l'école.

En cas de symptômes et/ou de maladie :

Afin d'aiguiller les familles et le personnel dans la lecture des symptômes et/ou de maladie des enfants et sur la marche à suivre en cas de maladie, le canton met à disposition 2 protocoles – 1 spécifique pour les enfants de l'école primaire (Cycle 1 et 2) et 1 spécifique pour les jeunes de l'école secondaire (Cycle 3). Ces protocoles sont annexés au présent concept de protection.

Nous prions chaque famille de bien vouloir prendre connaissance de ces protocoles et de veiller à l'application de ces derniers. Il en va de la santé de tous et du maintien de notre offre d'accueil.

10. Exemption de quarantaine

Toute personne entièrement vaccinée ou ayant la preuve d'avoir eu la maladie de COVID-19 au cours des 6 derniers mois (avec un certificat médical ou une preuve de laboratoire) est exemptée de quarantaine après un contact étroit avec une personne infectée par le coronavirus. Ceux qui développent des symptômes s'isolent et se font tester.

Toute personne guérie est exemptée de la quarantaine de contact et de la quarantaine de voyage pendant six mois.

11. Devoirs de transparence

Les parents et le personnel de l'EJC ont un devoir constant d'information en cas d'infection avérée ou de suspicion d'infection - apparition de symptômes. Ce devoir d'information est également valable pour les personnes qui ont eu des contacts étroits avec une personne malade notamment dans le cadre de la vie familiale.

La direction s'engage quant à elle à informer de manière transparente les familles de tout cas à sa connaissance lorsque cela s'avère nécessaire selon les dispositions prévues par l'INC.

En cas d'infection avérée ou suspectée, les mesures d'isolement et de quarantaine s'appliquent et sont contraignantes aussi bien pour les adultes que pour les élèves :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/isolation-und-quarantaene.html>

Avec le présent concept de protection, nous souhaitons donner un cadre clair à cette rentrée scolaire 2021-2022 et espérons ainsi préserver au mieux la santé des élèves, de leur famille ainsi que celle des employés de l'école à journée continue.

Pour l'équipe de l'Ecole à journée continue du Bas de la Vallée à Valbirse :



Djamila Bartlomé – Directrice EJC

Annexe 1 – Marche à suivre en cas de maladie pour les enfants de l'école primaire :

NW EDK
 EDK-Ost
 BKZ

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz
 Erziehungsdirektoren-Konferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein
 Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz

**En collaboration avec
 l'Office fédéral de la
 santé publique**

Aide-mémoire publiée par la Deutschschweizer Volksschulämter-Konferenz (DVK)

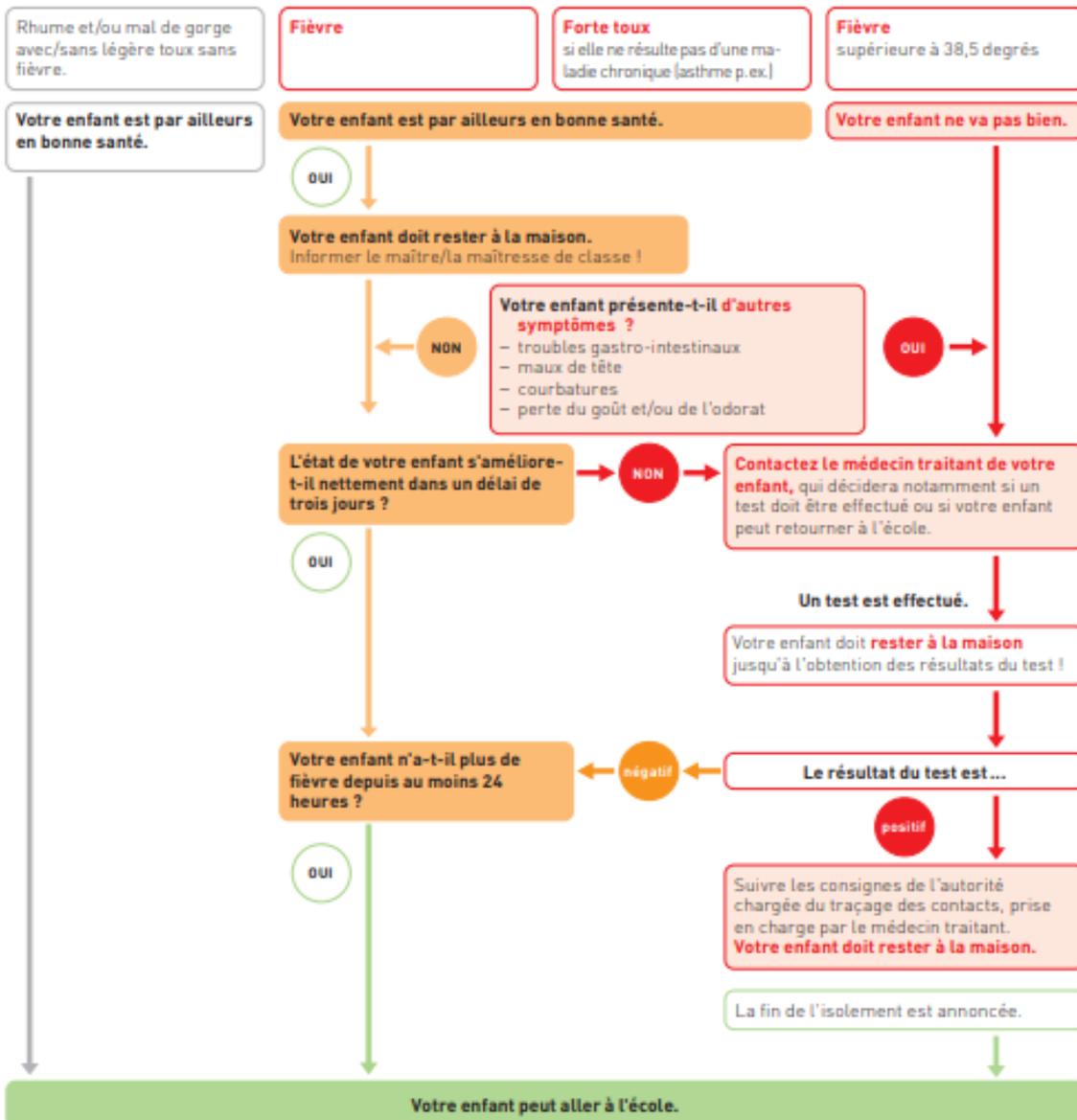
Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les enfants d'école enfantine ou du degré primaire (cycles 1 et 2)

Informations et recommandations à l'usage des parents

Quand votre enfant doit-il rester à la maison ?

S'il présente au moins un des symptômes suivants en rouge.

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de son état.



Si un enfant qui présente des symptômes qui font penser au COVID-19 a eu des contacts étroits avec une personne symptomatique (enfant de plus de 12 ans ou adulte), la suite de la procédure dépend du test effectué chez cette personne. Si le test de la personne-contact est positif, votre enfant doit être testé lui aussi.

Annexe 2 – Marche à suivre en cas de maladie pour les jeunes de l'école secondaire :



Fiche d'information publiée par la Deutschschweizer Volksschulämter-Konferenz (DVK)

Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les élèves d'école secondaire (cycle 3)

Informations et recommandations à l'usage des parents

Quand votre enfant doit-il rester à la maison ?

S'il présente au moins un des symptômes suivants.

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de son état.

